

mer que des représentations de la part des Grands Jurés de Québec et de Mont-réal, ont été mises devant moi, lesquelles démontrent clairement l'insuffisance et le manque de sûreté des Prisons actuelles, ainsi que la nécessité urgente de pourvoir à des Maisons de Correction dans leurs Districts respectifs.

A Montréal la Prison n'est aucunement capable de garder les prisonniers en sûreté; à Québec elle ne peut fournir les commodités que l'humanité et la politique requierent.

Ce sujet exige de votre part une attention sérieuse et immédiate.

Je suis persuadé que vous conviendrez avec moi, que la meilleure sûreté contre les crimes qui affectent plus essentiellement la Paix de la société, doit être dans l'application régulière des Loix pour la correction des moindres offenses; que la préservation de la morale politique est un des premiers objets de la Législature, et qu'on ne peut jamais parvenir à ce but important, si on ne fait une provision propre pour des Prisons convenables et suffisantes; ainsi que pour des maisons de correction dans les différents Districts de la Province.

Sentant comme je le fais, la grande utilité des actes de Milice, je ne puis aussi que ressentir l'obligation que m'impose mon devoir, de vous faire souvenir qu'ils doivent expirer avec la présente Session, et de vous recommander un prompt renouvellement de leurs provisions salutaires.

J'ai cette confiance, que l'expérience que vous avez eue de leurs avantages importants, vous induira, non seulement à faire une prompt provision pour leur continuation, mais encore vous suggérera telles améliorations qui pourront pour les conjonctures futures, donner une plus ample étendue à leurs fins les plus avantageuses.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'ordonnerai que l'on mette devant vous un état de la Dépense Civile de l'année dernière, et du Revenu Provincial de la Couronne, et c'est avec une satisfaction particulière que j'observe l'augmentation que le revenu a éprouvé.

Messieurs du Conseil Législatif,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Vous recommander un zèle ardent pour le service public, et une attention vigilante pour les objets qui tendent à promouvoir les vrais intérêts de la Province, n'est en effet autre chose que de vous recommander une persévérance active dans la même ligne de conduite que vous avez ci-devant suivie avec tant d'honneur.

Je me contenterai donc de vous remarquer que l'activité et l'attention si essentiellement nécessaires, pour l'expédition convenable des affaires publiques, vous procureront un surcroît d'avantage, celui de vous mettre en état de retourner plutôt à vos affaires, et de donner à vos occupations particulières vos soins respectifs.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 8 Février, 1803.

La Chambre étant assemblée, un Message a été reçu de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur par le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, requérant la présence de l'Orateur et des Membres dans le Conseil Législatif.

La Chambre s'y est rendue en conséquence, et étant de retour, un Bill qui continue un Acte passé dans la 36^e année du règne de sa Majesté pour régler le commerce entre cette Province et les Etats Unis d'Amerique, a été introduit sur motion.

Angus Shaw, Ecuier, Membre pour le Comté d'Effingham, et Alexis Caron, Ecuier, Membre pour le Comté de Surrey, retournés depuis